

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233231-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>
15	10	5	2	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			




PRESENTS : Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Philippe Passot (arrivée à la question 5-1-1), Jean-Louis Millet, Claude Pimpie (pouvoir à Philippe Passot à partir de la question 5-1-1), Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/3-1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AMJ / AMF : adhésion

L'AMJ et l'AMF sont à la disposition des élus et cadres intercommunaux des EPCI adhérents AMJ / AMF afin de faire bénéficier des services de conseil, d'aide à la décision, de veille juridique, financière et technique,

Considérant que l'adhésion à l'AMJ entraîne automatiquement celle à l'AMF,

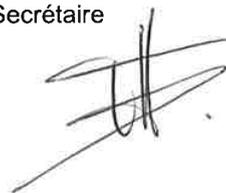
Vu la proposition de l'AMJ,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** l'adhésion à l'AMJ / AMF d'un montant de 2 526.04 € pour 2023 décomposé comme suit :
 - o AMJ : 0.013 centimes / habitant (20 434) + 1 300 € soit 1 565.64 €
 - o AMF : 0.047 centimes / habitant (20 434) soit 960.40 €
- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles et ce sur la durée du mandat,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233241-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	10	5	2	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Philippe Passot (arrivée à la question 5-1-1), Jean-Louis Millet, Claude Pimpie (pouvoir à Philippe Passot à partir de la question 5-1-1), Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/4-1

PERSONNEL

Référent déontologue des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Considérant l'accord de la personne désignée,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les modalités ci-dessous :

Article 1 Missions du référent déontologue

Rappel des missions du référent déontologue : L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Tout membre du conseil municipal peut consulter le référent déontologue qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 2 Désignation et rémunération du référent déontologue

Alexandre CIAUDO est Professeur agrégé de droit public à l'Université de Franche-Comté. Il y enseigne notamment le droit du contentieux administratif, de l'urbanisme, des contrats publics, de l'expropriation, et le droit des libertés fondamentales. Il dirige le Master « Droit de l'action administrative ». Il exerce également la profession d'avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Dijon.

Il est proposé de désigner M. Alexandre CIAUDO, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 3 Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre du conseil municipal.

Le référent déontologue pourra être saisi par mail à : alexandre.ciaudo@univ-fcomte.fr

L'objet du mail devra contenir la mention « confidentiel saisine déontologue »

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par mail par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 4 Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 5 Moyens mis à disposition

Le déontologue disposera d'une adresse électronique, d'un téléphone et d'un accès à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332511-DE
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
		 			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-1

FINANCES

Animation du territoire : ASHJ Lajoux

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'ASHJ Lajoux,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o ASHJ Lajoux – La Rubatée 2023 : 300 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
 Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332512-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-2

FINANCES

Animation du territoire : Confédération Paysanne du Jura

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de la Confédération Paysanne du Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Confédération Paysanne du Jura – Fête paysanne 2023 : 500 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
 Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332513-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par						
						

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-3

FINANCES

Animation du territoire : Festival de Musique Baroque du Jura

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande du Festival de Musique Baroque du Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Festival de Musique Baroque du Jura – 38^{ème} édition : 5 000 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332514-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>	
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire						
Date et lieu de la séance MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE					 	

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-4

FINANCES

Animation du territoire : Festival Inter'Nature du Haut-Jura

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande du Festival Inter'Nature du Haut-Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Festival Inter'Nature du Haut-Jura – édition 2023 : 2 000 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
 Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023
					Reçu en préfecture le 12/06/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332515-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>
15	11	4	3	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-5

FINANCES

Animation du territoire : La Forestière

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de La Forestière,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o La Forestière - édition 2023 : 5 000 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332616-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
					 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-6

FINANCES

Animation du territoire : Moto Club EXO 7

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande du Moto Club EXO 7,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Moto Club EXO 7 – 1 001 virages 2023 : 700 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332517-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
					 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-7

FINANCES

Animation du territoire : Union Sportive La Pesse

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'Union Sportive La Pesse,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Union Sportive La Pesse : 3 000 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332518-DE
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-8

FINANCES

Animation du territoire : UTTJ

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'UTTJ,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Laurent Plaut faisant partie de l'UTTJ ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o UTTJ – édition 2023 : 500 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332519-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :  
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-9

FINANCES

Animation du territoire : Association Valentin Haüy

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'association Valentin Haüy,

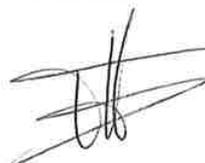
Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Association Valentin Haüy – La Victorienne : 300 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023325110-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :	
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
					 	

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/5-1-10

FINANCES

Animation du territoire : Vél'Haut-Jura

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'association Vél'Haut-Jura,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'animation du territoire :
 - o Association Vél'Haut-Jura : 500 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233261-DE	
						
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :  	
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/6-1

ÉCONOMIE

Aide aux territoires : dispositif départemental

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD_2022_093 actant la mise en place d'un nouveau dispositif d'Aide aux Territoires,

Vu la délibération n°32/6-1 du Bureau Communautaire actant la mise en œuvre de cette politique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le règlement d'intervention relatif à la mise en œuvre de ce dispositif en reprenant les critères définis en 2022 à savoir 8% du montant éligible des travaux plafonné à 8 000 € par commune,
- **ACTE** que le nombre de dossiers par commune est limité à 3,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023
					Reçu en préfecture le 12/06/2023
					Publié le 
		ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233262-DE			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :</i>  
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/6-2

ÉCONOMIE

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : SCI la Couronne

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

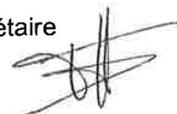
Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des travaux est estimé à 58 806.12 €,
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 10 000 € au profit de la SCI la Couronne au titre de l'investissement,
- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionnée à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,
- **ACTE** qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **ACTE** que la SCI la Couronne devra s'engager à adhérer à l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude et à la plateforme Achetez à Saint-Claude sur une période de 10 ans à compter de la date de signature de la convention,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233263-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUNI 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/6-3

ÉCONOMIE

Stratégie commerciale : règlement d'intervention

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/7-1 du Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 relative à la signature de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui identifie comme action du programme l'instauration d'une aide aux commerçants et aux propriétaires de cellules commerciales vacantes qui développent et rénovent leurs cellules,

Vu la délibération n°29/6-1 du Bureau Communautaire du 15 février 2023 qui valide la stratégie commerciale,

L'objectif du dispositif d'aide aux travaux d'investissement, de rénovation et de mise aux normes des locaux commerciaux est de favoriser l'implantation commerciale pour revitaliser les centres-villes, les centres-bourgs et les centres-villages de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en apportant une aide financière aux commerçants ou aux propriétaires de cellules vacantes qui développent ou créent leur point de vente.

La subvention est de 25 % du montant total HT des travaux,

L'aide est plafonnée à 10 000 € et est conditionnée à un montant minimal de travaux de 5 000 € HT,

La Communauté de Communes apporte 51 % de la subvention à la condition que la commune apporte les 49 % restants sous forme de fonds de concours des communes.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233263-DE

- **APPROUVE** l'aide ainsi que le règlement d'intervention,
- **RAPPELLE** l'enveloppe financière de 40 800 € de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude allouée à cette stratégie pour accompagner 8 porteurs de projet en 2023,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG20233264-DE
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/6-4

ÉCONOMIE

Les variétés : validation du plan de financement

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition	230 000 €	DETR	30 %	71 250 €
Frais de notaire	11 500 €	Loyer	26 %	84 000 €
Travaux	80 000 €	Autofinancement	44 %	166 250 €
TOTAL	321 500 €	TOTAL	100 %	321 500 €

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR d'un montant de 71 250 €,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023321011-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :						
						

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/10-1-1

TOURISME

Office de Tourisme : tarifs des produits et prestations

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs des produits et prestations proposées par l'Office de Tourisme pour une application à compter du 1^{er} juillet 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le



ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023321011-DE

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais - "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €
AVENTURE JEU Français - "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €
AVENTURE JEU Anglais – À St-Claude	15,00 €
AVENTURE JEU Français – À St-Claude	15,00 €
PACK 2 AVENTURE JEU – Français 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00€
PACK 2 AVENTURE JEU – Anglais 1 "Le Secret de la Roche bleue" + 1 À St-Claude	25,00€
C.CHAPAL - Carte Postale Pipe	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Rando	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Ski	2,00 €
CARTE Haut-Jura Saint-Claude	6,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	13,40 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	13,40 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	13,40 €
CARTE IGN GTJ	8,95 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE	0,50 €
CARTE POSTALE – FINA petit format	0,50 €
CARTE POSTALE – FINA grand format	1,00 €
CARTE POSTALE BOIS - CHAMOIS	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - FAON	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - HUSKY	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - LYNX	3,50 €
CARTE POSTALE BOIS - RENARD	3,50 €
CRAYON DE PAPIER - CHAMOIS	4,00 €
CRAYON DE PAPIER - HUSKY	4,00 €
CRAYON DE PAPIER - LYNX	4,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Arbres Exceptionnels du Jura	34,00 €
LIVRE Lignes des Hirondelles	7,50 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - HUSKY	5,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - LYNX	5,00 €
MONNAIE DE PARIS	3,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade R-G	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont R-G	8,00 €
MUG HIVER - Hermine	8,00 €
MUG HIVER - Rouge-Gorge	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - CHAMOIS	7,00 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - HUSKY	7,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Aigue-Marine	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Améthyste	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Diamant	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Émeraude	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rose	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rubis	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Saphir	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Topaze	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	7,00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le



ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023321011-DE

SAC EN TOILE - HIVER	7,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	14,90 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	16,50 €
TOPO - GTJ Raquettes	10,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	15,90 €
TOPO - Le sentier des Patrimoines du Jura	14,30 €
TOPO - PNR à pied	15,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	8,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	8,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	8,00 €
VIGNETTE AUTOROUTE SUISSE	42,00 €

Visites guidées particuliers	Prix
Visites guidées Ville / Au fil de l'eau / Cathédrale – plein tarif	8.50 € / personne

Visites guidées groupes	Prix
Visites guidées Ville / Au fil de l'eau / Cathédrale	base de 7 € / personne
Visite guidée ½ journée (3h compilant Ville + Cathédrale)	base de 12 € / personne

- **VALIDE** les tarifs ci-dessous pour l'expédition des brochures ou produits :

LETTRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	1,50 €
Lettre suivie de 21g à 50g	2,00 €
Lettre suivie de 51g à 100g	3,00 €
Lettre suivie de 101g à 250g	4,50 €
Lettre suivie de 251g à 500g	6,00 €
Lettre suivie de 501g à 1kg	7,00 €

- **DONNE** délégation à la Présidente par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs et prestations proposés par l'Office de Tourisme,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023321012-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :  
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 JUN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/10-1-2

TOURISME

Office de Tourisme : partenariat revente produits boutique

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°19/10-3 du 15 juin 2022, prise par le bureau communautaire relative à la mise à jour de la convention de partenariat pour la revente des produits issus de la boutique de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude par des socio-professionnels et le prix de vente de ces produits aux socio-professionnels,

Considérant que de nouveaux produits et activités sont commercialisés par l'Office de Tourisme,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour la revente des produits boutique de l'Office de Tourisme,
- **VALIDE** les produits et tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20230607-HJSC2023321012-DE

Produits	Prix Public	Prix « socio-professionnel »
AVENTURE JEU Anglais "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Anglais À St-Claude	15,00 €	13,00 €
AVENTURE JEU Français À St-Claude	15,00 €	13,00 €
TOPO CCHJSC – Randonnées Pédestre	8,00 €	7,00 €
TOPO CCHJSC – Trail	8,00 €	7,00 €
TOPO CCHJSC – Raquettes	8,00 €	7,00 €
MUG été - Cascade Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
SAC EN TOILE - été	7,00 €	5,50 €
SAC EN TOILE - Hiver	7,00 €	5,50 €

- **DONNE** délégation à la Présidente par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits « socio-professionnel »,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332102-DE	
						
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :	
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 	

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : grève SNCF – remboursement excursion Ligne des Hirondelles

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Considérant la grève de la SNCF du 19 mai 2023,

Vu les désagréments occasionnés sur l'excursion d'un groupe sur la Ligne des Hirondelles,

Vu les conditions particulières de ventes prévoyant qu'en cas de forces majeures dues à la SNCF (grèves, conditions climatiques, non mise à disposition du matériel ferroviaire, pannes, accidents ou travaux sur le voie ferrée) ou d'un détaillant, l'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de dédommager les participants de cette excursion à hauteur de 15 € par personne,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332111-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			Délibération conforme La Présidente, Isabelle HEURTIER Signée par :	
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
					 	

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/11-1

SPORTS

Extension du gymnase Val de Bienne : validation du plan de financement – étude de programmation

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu le projet d'extension du gymnase du Val de Bienne,

Vu la proposition du Cabinet SA17 d'un montant de 14 000 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Étude de programmation	14 000 €	DETR	30 %	4 200 €
TOTAL	14 000 €	Autofinancement	70 %	9 800 €
		TOTAL	100 %	14 000 €

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 4 200 € au titre de la DETR,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023
					Reçu en préfecture le 12/06/2023
					Publié le 
					ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332121-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>
15	11	4	3	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/12-1

CULTURE

Conservatoire : projet annuel 2023/2024 – résidence de l'ensemble Obsidienne

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

L'ensemble Obsidienne a été créée dans le but de faire connaître la musique du Moyen Âge à travers une recherche sur le répertoire, les instruments, le chant par le biais de concerts et d'actions,

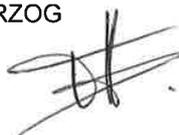
Vu le contenu pédagogique du projet s'articulant autour de plusieurs axes :

- Le conte musical « La musique du bois », destiné aux élèves des classes de chant choral de 1^{ère} et 2^{ème} année de cycle 1, accompagné par 4 musiciens de l'ensemble Obsidienne ainsi que par un ensemble du Conservatoire constitué pour l'occasion.
- Travail avec des ensembles du Conservatoire : classes de cordes, atelier vocal adultes, cuivres notamment.
- Possibilité de faire un atelier découverte de la danse médiévale.
- Présentation des instruments du Moyen Âge en direction des élèves du Conservatoire et des écoles élémentaires intéressées.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le projet proposé,
- **SOLLICITE** le Département pour une subvention d'un montant de 8 000 €,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230607-HJSCSG202332122-DE	
						
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 JUIN 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER <i>Signée par :</i>						 

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laurent Plaut, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Claude Mercier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 juin 2023, datée du 31 mai 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°32/12-2

CULTURE

Convention de coordination mission culturelle – La Fraternelle

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la nécessité de déléguer l'ensemble de la coordination des actions culturelles,

Vu la délibération du bureau communautaire du 15 juin 2022 n°19/12-6,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **RENOUVELLE** le partenariat avec l'association pour assurer la coordination culturelle sur l'ensemble du territoire pour 2023, 2024 et 2025,
- **DECIDE** l'attribution d'une participation financière à hauteur de 27 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG
Secrétaire

